

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**

<b>CS 2024-13</b>	<b>Rapport d'orientation budgétaire 2025</b>
-------------------	--

L'an Deux mille vingt-quatre et le cinq-décembre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, à Anneyron (Drôme), sous la Présidence de Madame Laurence PEREZ, Présidente en exercice.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 28 novembre 2024

Membres présents : 45

**Membres titulaires :** Mmes BELLE Céline, BRUNERIE Stéphanie, CHAZE Nicole, CHOL-BERTRAND Catherine, CLOUYE Pascale, JAY Evelyne, LAFAURY Claire, MALSERT Danièle, MEYRAND-DELOCHE Virginie, MUCCHIELLI Nicole, PEREIRA Sandrine, PEREZ Laurence, POMMARET Josiane, SOUILLARD Jocelyne, VIGIER Diane, Mrs BANC Michel, BASTIN Claude, BIGI Pascal, BRUNET Michel, CHARRIN François, CROS Christian, DESCORME Michel, DUPIN Jean-Loup, EPINAT Guillaume, FAURE François, FLEURET Alain, GARCIA Ludovic, LACROIX Alain, LACROIX Ludovic, LUYTON Guillaume, ROUX Jean-Luc, ROZIER Jean-Marc, SANDON Alain, VIAL Patrice

**Membres titulaires excusés :** Mmes COLLET Nadine, GAILLARD Pauline, Mrs GOUNON Michel, GUIRON Emmanuel, MONTET Christophe, MORGUE Gilles

**Membres suppléants ayant voix délibérative :** Mmes CIMINO Gaëlle, GARCIA Annick, REBATTET Françoise, Mrs CERAN René, EPARVIER Claude, JOVANOVIC Michel, REBOULLET Patrice

**Membre ayant donné pouvoir :** M. GOUNON Michel à M. SANDON Alain

Nombre de votants : 42

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LACROIX

Sur rapport de Monsieur le Vice-Président en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'orientation budgétaire comprend une synthèse de l'activité du syndicat au cours de l'année écoulée. Principaux chiffres en termes de tonnages, de flux financiers avec précisions sur les moyens humain et technique alloués pour remplir les missions. Une partie du document est consacrée aux évolutions pressenties pour l'année en cours, l'orientation budgétaire avec notamment l'évolution des coûts et des recettes et enfin les investissements proposés nécessaires à l'accomplissement des tâches (actuelles ou nouvelles).

Monsieur BRUNET présente la synthèse prévisionnelle du compte administratif 2024 qui sera proposé t au vote de l'assemblée.

Compte-tenu de l'évolution des dépenses et des recettes, Monsieur BRUNET annonce une évolution prévisionnelle de la participation demandée aux EPCI et une augmentation des tarifs de redevances

spéciales

**Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- **VALIDE** les axes proposés
- **VALIDE** les investissements proposés pour 2025,
- **CHARGE** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

-----  
La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 09 décembre 2024  
Ainsi fut fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente

  


Laurence PEREZ  
ANDANCETTE

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SIRECTOM, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.  
La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.